

Compte-rendu de la réunion publique
« LATTAINVILLE PATRIMOINE »
du 6 novembre 2015.

Etaient présents :

Monsieur et Madame Batteur, Monsieur et Madame Delagrainge, Monsieur et Madame de Magalaès, Monsieur et Madame de Menou, Monsieur et Madame Lefèvre, Monsieur Lebeau, Monsieur Levallois, Madame Jore, Monsieur Godefroy, Madame Chatelain.

Ordre du jour :

Les raisons de la création de l'association

Les priorités

Les moyens d'action

Projection et idées diverses

1°) Pourquoi une association ?

L'association s'est fixé pour objectifs de répertorier, rénover, sauvegarder et entretenir le patrimoine rural non protégé de la commune.

Ce qui constitue le patrimoine rural :

les paysages façonnés par l'homme avec leur faune et leur flore,

les édifices et l'architecture régionale,

les édicules comme les lavoirs et les fontaines...

les techniques et savoir-faire (ex :les enduits),

les traditions culturelles,

les produits du terroir,

les documents relatifs à ces différents aspects,

la mémoire orale.

Le fait de ne pas être protégé au niveau des monuments historiques rend ce patrimoine encore plus fragile, le propriétaire n'étant pas tenu par la loi de le conserver et de l'entretenir. Il est d'autant plus important de le préserver qu'il intéresse tout le groupe social : les habitants y trouvent une expression de leur identité propre et les touristes apprécient ses spécificités et le perçoivent en comparaison avec ce qu'ils connaissent dans leur propre région.

Plus terre à terre : rendre chaque quartier du village plus attrayant afin que chacun s'y sente bien.

2°) Les priorités.

La restauration et l'entretien de l'église.

La municipalité se charge des travaux de gros oeuvre - par exemple et le plus vite possible la remise en état du pignon Est et la sécurisation des accès - porte et grille. Un devis pour le pignon a été fait, une demande de subvention est en cours.

L'association se charge de répertorier le mobilier intérieur et les objets cultuels, de les remettre en état et de les entretenir (tableaux, sculptures, pierre tombale...). La corde de la cloche doit être changée.

La création d'un chemin de promenade le long du ruisseau qui partirait du portail (parking mairie) et rejoindrait les airs d'en bas. Sur ce trajet se trouvent - comme à Delincourt : un puits à bélier qui est relativement bien conservé mais dont une partie de la voûte s'est effondrée, ainsi qu'un bassin maçonné dont on peut voir les traces lorsqu'il est dégagé de la végétation.

Le tracé du chemin doit être défini - avec 1 ou 2 petits ponts -

et intégrer le bélier et si possible le plan d'eau.

Le fleurissement et la plantation d'arbres : il est à continuer notamment au nouveau cimetière, aux endroits qui nécessitent d'être dissimulés à la vue parce que peu esthétiques. L'objectif est de restituer au village son écrin de verdure et qu'aucun bâtiment ne soit visible de loin.

Il serait souhaitable de créer des groupes de personnes volontaires - par rues ou par quartiers - pour aider à l'entretien de ces plantations, selon des modalités à définir : 1 week-end, 1 journée, 1 fois par mois... en liaison avec la municipalité et l'employé communal.

3°) Moyens d'action.

Une association peut recevoir des subventions - commune, Conseil Général - et des dons.

Elle doit aussi s'autofinancer en organisant des manifestations (culturelles dans le cas de la nôtre) : par exemple expos, projections de films d'archives ou d'art et d'essai, organisation de visites guidées...

4°) Remarques diverses.

Monsieur le maire précise que l'association est un lien entre la municipalité et les habitants. Aucun projet d'action sur le patrimoine de la commune ne peut être mené sans l'accord de l'association et/ou la mairie.

Le toit de la salle périscolaire est trop blanc. Que pourrait-on envisager pour une meilleure intégration à l'environnement ?

Dans l'ancienne mairie/école, il est prévu un logement locatif, après travaux. Des devis sont à l'étude pour l'ensemble du bâtiment, ainsi que pour la sécurisation des abords de la pelouse.

Pour le préau de l'ancienne mairie, les travaux programmés sont l'habillage du bandeau de ciment et la fermeture du bâtiment par deux portes basculantes.

Sont aussi évoqués :

- La cloche de l'ancienne école, pour en relever les inscriptions ;
- les archives à protéger ;
- la remise en état des tombes de la famille Crèvecoeur ou leur regroupement...,
- la restauration des croix non attribuées. La croix du caveau provisoire est une croix militaire.
- Le calvaire du cimetière est en bon état mais peut être nettoyé.
- La peupleraie : la hauteur des arbres est-elle un danger pour les habitations environnantes ? C'est à vérifier.
- Les demandes de permis de construire : les Bâtiments de France ne sont plus consultés. Monsieur le maire demandera un avis consultatif à l'association.
- Le PLU : aménagement des entrées du village, et aussi habillage des pignons des habitations, amélioration des façades, aide au financement des clôtures... (montants non déterminés).
- L'aide d'associations à même vocation, l'organisation de chantiers d'été...

Toutes les idées, les propositions d'aide sont les bienvenues.

Contact : LATTAINVILLE PATRIMOINE - mairie